



© Philippe Buisson



© Samuel Jaton



© Nant Sauvage



Jean-Louis 2014



LE RÉSEAU DES « SITES RIVIÈRES SAUVAGES » LABELISÉS :
RELIER LES GESTIONNAIRES
QUI VEILLENT SUR LES « RIVIÈRES-JOYAUX » DE NOTRE PAYS

UN ÉLAN COLLECTIF POUR PRÉSERVER LES DERNIÈRES « RIVIÈRES SAUVAGES », DES « BIENS COMMUNS »

Les textes réglementaires nationaux et européens, comme la **Directive Cadre sur l'Eau** n'empêchent pas les dernières rivières patrimoniales de France d'être toujours menacées ! Ainsi, en 2007, un grand barrage hydroélectrique a été construit par EDF sur le **Rizzanese**, un fleuve côtier préservé de **Corse du Sud**, malgré la présence de nombreux habitats, espèces remarquables et d'activités économiques liées à la **naturalité** de ce cours d'eau intact. Pour proposer une alternative économique aux territoires ruraux hébergeant les ultimes « rivières joyaux », le **WWF-France** et **European Rivers Network (ERN)** ont alors lancé le programme « Rivières Sauvages ». Ils ont créé, en 2010, le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages, un outil permettant de recueillir des fonds privés pour agir et protéger ces milieux remarquables.

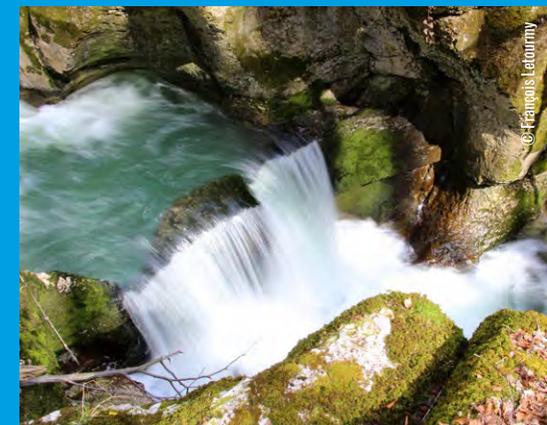
Entre 2011 et 2014, la construction collective du socle technique et scientifique d'un label avec l'appui d'un conseil scientifique, de l'**AFNOR** et des gestionnaires sur 4 bassins versants pilotes (**Chéran, Valserine, Léguer, Vis**) a permis d'établir une grille de critères pour identifier les portions de rivières susceptibles de recevoir le label « Site Rivières Sauvages ».

L'outil label ainsi créé permet, dans le cadre d'un programme d'actions partagé par les gestionnaires du territoire, de montrer que le dépassement des objectifs réglementaires **n'est pas une contrainte** mais bien un choix et une ambition commune des acteurs locaux. Il permet aussi de faire connaître au grand public ce qu'est une rivière en très bonne santé.

UNE DYNAMIQUE FORTE POUR CRÉER DE LA VALEUR SUR DES TERRITOIRES PRÉSERVÉS

La demande locale pour préserver ces milieux aquatiques au très bon fonctionnement écologique est grandissante. Sur tout le territoire français, des groupements de pêcheurs, appuyés par leur fédération, des acteurs divers, naturalistes, artistes, citoyens, usagers économiques souhaitent renforcer la protection et la naturalité de leurs cours d'eau remarquables et parfois menacés.

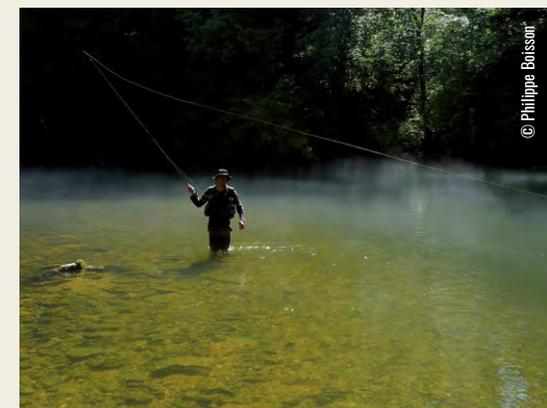
Ils ont compris qu'un tel label permet de renforcer l'image de leur territoire, aidant à créer de la valeur autour d'un **écotourisme lié à des milieux aquatiques d'exception**.



DES COOPÉRATIONS NOUVELLES ENTRE LE PUBLIC ET LE PRIVÉ

Rivières Sauvages est un programme **ouvert et participatif**. Dès l'origine, il a permis de **rassembler des acteurs très divers**, issus de milieux n'ayant souvent pas l'habitude de coopérer, tant notre culture française cloisonne, sépare et crée des barrières inutiles entre écologie et économie.

Si le programme est aujourd'hui **bien accueilli sur les territoires**, c'est précisément parce qu'il permet l'implication de tous : citoyens, riverains, ONG, collectivités, scientifiques, universités, pêcheurs, grandes institutions comme le ministère de la Transition Écologique et Solidaire, les Agences de l'Eau, l'Agence Française pour la Biodiversité, des fondations, des entreprises...





© Yamitok Gougenheim

OCTOBRE 2014 : LA VALSERINE DEVIENT LA PREMIÈRE RIVIÈRE LABÉLISÉE DE FRANCE

Le premier label « Site Rivières Sauvages », qui n'est pas une mesure de protection réglementaire, mais bien une reconnaissance partagée de la naturalité d'un cours d'eau, a été décerné le 11 octobre 2014 à la Valserine, pour un linéaire de 47 km dans les départements de l'Ain et du Jura, dans le Parc naturel régional du Haut-Jura.

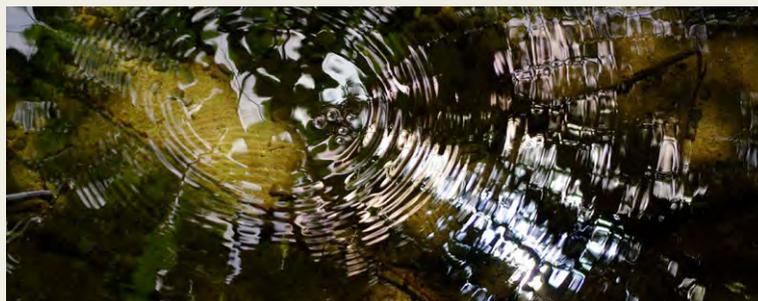
Cette rivière a bénéficié du premier « **contrat de rivière sauvage** » multi-acteurs signé avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, le Département de l'Ain, le Parc naturel régional du Haut-Jura, la Fédération de l'Ain pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, ainsi que le « groupement Valsemine », regroupement des AAPPMA locales (*Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique*), les deux communautés de communes du Pays de Gex et du Pays Bellegardien et le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages. Ce territoire est un véritable laboratoire qui permet d'innover, de tester et d'améliorer sans cesse la gestion collective de la rivière, les actions de protection et de valorisation de la vallée.

25 RIVIÈRES LABÉLISÉES, UNE EXTENSION EN COURS EN EUROPE

En 2019, 25 rivières sont labélisées dans toute la France.

19 structures publiques et privées : départements, syndicats de rivières, fédérations de pêche, associations de protection de la nature sont porteuses d'un programme d'actions sur les rivières labélisées. Ces structures sont membres de l'association du réseau des sites labellisés, gestionnaire du programme.

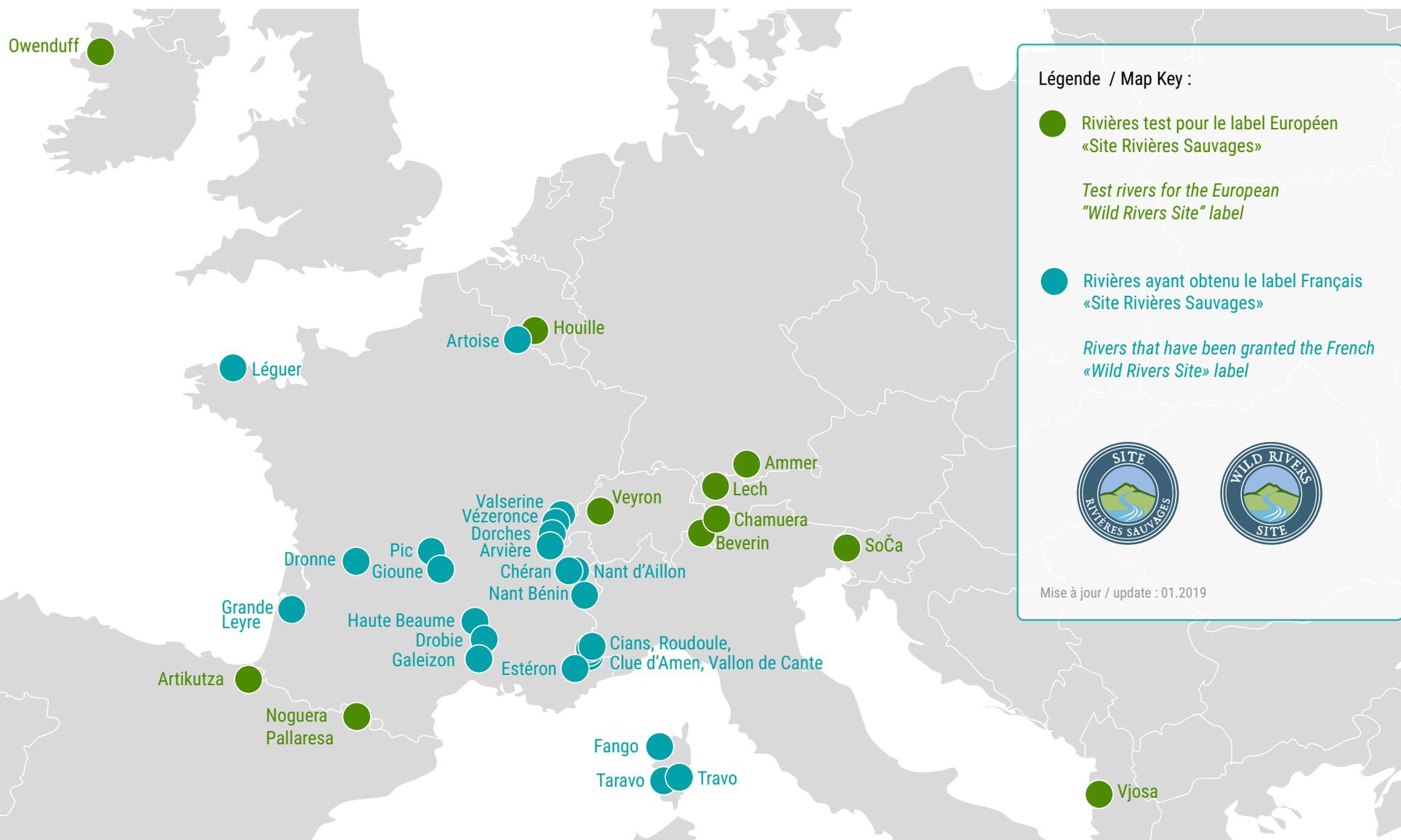
La dynamique sur les territoires est en marche et s'étend même à l'Europe avec un travail prometteur de traduction du label dans différents pays sur des bassins pilotes. Sur l'**Owenduff** en Irlande, sur les rivières **Veyron** et **Beverin** en Suisse, sur la **Noguera Pallaresa** dans les Pyrénées Espagnol, sur la **Houille** en région Wallonne.



EN 2016, CRÉATION DU RÉSEAU DES « SITES RIVIÈRES SAUVAGES » POUR FACILITER LA COOPÉRATION ENTRE ACTEURS

Le 22 novembre 2016, la réunion des acteurs des premières rivières labélisées au ministère de l'Écologie à Paris a permis de lancer officiellement le « Réseau des Sites Rivières Sauvages ». Elle a montré un fort besoin d'échanges, de partage de connaissances et d'un instrument permettant de mieux coordonner le travail entre les acteurs. Regrouper les gestionnaires de l'Aisne, l'Ain, la Creuse, l'Ardèche, la Corse, la Bretagne et d'ailleurs qui travaillent pour conserver leur biodiversité remarquable est une nécessité. Le Réseau se développe au fil des labélisations des différents cours d'eau. L'appartenance à ce Réseau, grâce à une adhésion annuelle, permet progressivement de faire reconnaître, au travers des rivières exceptionnelles et labélisées, la richesse de ces territoires.

CARTE DES «SITES RIVIÈRES SAUVAGES» LABÉLISÉS



UN RÉSEAU POUR AGIR ENSEMBLE

Le Réseau des « Sites Rivières Sauvages » favorise :

1. Des apports techniques, scientifiques (dont ceux du conseil scientifique « Rivières Sauvages ») **et un accompagnement régulier** sur les programmes d'actions et la mise en œuvre de programmes de recherche innovants en lien avec les diverses institutions et partenaires, comme celui sur les **services écosystémiques** lancé en 2017 sur le **Taravo, en Corse**, porté par le **Conseil Départemental de Corse du Sud**, avec l'intervention de l'**École Centrale de Paris** et du **CEREMA** (Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement). 3 bassins sont actuellement étudiés le Léguer, l'Estéron et le Nant Benin, ce programme de recherche est financé par l'AFB dans la cadre d'une convention pluriannuelle.

2. Une valorisation du territoire au niveau local et national au travers d'une communication régulière, via les communiqués de presse, les pages du site web dédiées au réseau, la « lettre des Rivières Sauvages », des déplacements de journalistes intéressés par la démarche, des articles réguliers, des interviews, des films.

3. Le développement de partenariats public/privé, avec la possibilité d'accéder à des financements publics et privés qui permettent de réaliser des travaux de restauration et des actions de conservation sur des bassins qui sont parfois non prioritaires au titre des politiques publiques (ex : la Valserine avec des fonds publics obtenus avec un « contrat de rivière sauvage » innovant).

Le réseau permet aussi dans le cadre du mécénat territorial de mobiliser des fonds privés pour accompagner des actions innovantes et permettre un effet de levier pour les financements publics, comme sur la **Pernaz** dans l'Ain, le **Chéran** en Savoie, le **Guiers Mort** en Isère avec la **fondation de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes**.

4. Un partage d'expériences, une solidarité, une entraide des territoires, avec des échanges interbassins sur des thématiques innovantes (ex: Taravo/Valserine), l'appartenance à un réseau qui reconnaît l'intérêt écologique d'un territoire est une force pour remettre en cause des projets d'aménagements qui présentent un risque de dégradation pour le bassin.

5. Un relais médiatique qui aide à protéger les « rivières joyaux » : ainsi, le label et l'appartenance au Réseau offrent un statut de protection supplémentaire, bien que non réglementaire, comme par exemple sur le Léguer pour aider à **stopper un projet d'extraction de sable coquillier en baie de Lannion, ou celui d'une mine de tungstène** aux sources de ce petit fleuve côtier restauré, ou encore sur le Nant Bénin, le Guiers mort, pour stopper des projets de construction de microcentrales non rentables mais très destructrices pour ces milieux fragiles.



QUELQUES ACTEURS FIERS DE PROTÉGER LEUR « RIVIÈRE SAUVAGE » TÉMOIGNENT



THIERRY GAILLARD

Vice-président en charge de l'environnement, eau, assainissement et gestion des déchets du Conseil Départemental de la Creuse

« Le label « Site Rivières Sauvages » est une chance pour la Creuse, et l'opportunité de réaffirmer l'importance du respect de notre environnement auprès de tous les propriétaires riverains (près de 150).

Il a donc paru évident que l'organisation de rencontres personnalisées permettraient de mettre en valeur des pratiques jusqu'ici respectueuses de ces milieux fragiles et de prévenir d'éventuelles altérations.



ADRIEN BERTHOLIO

Réciprocité Guiers en Isère et Savoie

« Pour le Guiers Mort, la démarche de labélisation est intéressante car elle permet à nos élus, nos habitants de reprendre conscience de la qualité exceptionnelle du milieu naturel dans lequel nous vivons, notamment dans le contexte actuel où les projets d'implantation de microcentrales viennent menacer de destruction nos cours d'eau joyaux encore sauvages.



BERTRAND WIMMERS

Directeur de l'agence régionale de l'Office National des Forêts (ONF) Picardie

« Le Site Rivières Sauvages l'Artoise comprend une partie classée en Réserve Biologique Intégrale (RBI), c'est-à-dire sans intervention sylvicole.

Un plan de gestion sur 10 ans analyse les enjeux, fixe les objectifs pour la réserve et établit un plan d'actions. L'amélioration des connaissances sur les milieux humides et aquatiques est enrichie par le concours de naturalistes locaux, de la fédération des pêcheurs, conscients qu'il faut continuer à préserver cette vallée.

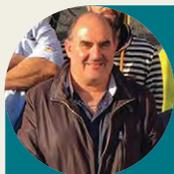


CHRISTIAN MÉHEUST

Président du Bassin Versant « Vallée du Léguer »

« Le travail mené pour l'obtention du label a été une véritable opportunité pour maintenir la dynamique en place avec tous les acteurs de la vallée. En se fixant ce nouvel objectif ambitieux, nous nous sommes donné les moyens de préserver une certaine qualité environnementale obtenue après 20 ans d'efforts.

Le label permettra également de valoriser ce patrimoine naturel exceptionnel, qui constitue une richesse et un facteur d'attractivité pour le territoire.



MARC DOAT

Président de la Fédération de l'Ardèche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

« L'engagement de la Fédération de Pêche de l'Ardèche est total et complet concernant Rivières Sauvages. Nous nous sommes toujours positionnés comme coordinateurs et partenaires de la diffusion du label dans notre département. Le niveau de qualité du label est en parfaite adéquation avec les potentialités de nos cours d'eau et la vision pour le futur que nous souhaitons.

C'est un atout pour la pratique de la pêche mais aussi un levier pour les territoires en agissant comme un vecteur d'un tourisme de qualité : qui n'a pas rêvé de pêcher dans une Rivière Sauvage ?



NICOLAS GUITTON & JEAN-MARC LANÇON

Habitants et producteurs de la vallée de la Valserine

« En tant que producteurs engagés pour une gestion rigoureuse et naturellement écologique des alpages situés le long de la Valserine et arbitrant la valorisation des fromages de qualité sur la vallée, nous sommes très heureux de la labélisation de notre rivière.

Ensemble, nous œuvrons depuis deux ans pour encourager un label de qualité « Producteur Rivière Sauvage » afin de promouvoir et de valoriser de manière éco-responsable et équitable les activités agricoles et touristiques liées directement au territoire de la première rivière labélisée de France. Cette démarche s'inscrit aussi dans la volonté du Parc (PNR) du Haut-Jura de valoriser les produits du terroir au travers de la marque Parc.

TÉMOIGNAGES (SUITE)



MARC-ANTOINE DURAND

Président du groupement des pêcheurs Valsemine

Les gestionnaires de la pêche à travers le groupement Valsemine, ont activement participé avec le comité technique au processus de détermination des critères et à la construction du label dès 2010.

L'engagement des pêcheurs à l'origine de cet outil nouveau a permis une reconnaissance des efforts des autres acteurs locaux engagés avec l'attribution du label en 2014 à la Valsemine ; depuis d'autres sites aussi très variés ont été récompensés, l'expérience et le travail exploratoire sur la Valsemine peut servir de référence.



VÉRONIQUE BAUDE

Vice-présidente du Département de l'Ain

A travers son Plan Nature, le Département de l'Ain a recensé les rivières qui pouvaient prétendre au label « Site Rivières Sauvages », après la labélisation de la Valsemine, première rivière de France à recevoir cette distinction. Aujourd'hui, trois rivières sont labélisées et trois autres sont engagées dans cette démarche. Le label « Site Rivières Sauvages » comme le label départemental Espace Naturel Sensible, n'impose pas de réglementation, il s'agit de gérer, de restaurer et de valoriser ces sites. J'estime que c'est en les ouvrant au public de façon organisée, en les faisant connaître que nous les ferons respecter, afin de garantir la préservation durable de ces sites naturels exceptionnels.



ANNE LEGILE

Directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes

L'eau reste une ressource fragile, même dans le territoire protégé du Parc national des Cévennes, qui a inscrit dans ses priorités la préservation du bon état de ses cours d'eau et de ses milieux aquatiques.

Marque de reconnaissance auprès du public de la gestion durable des ressources aquatiques, ce label constituerait pour le Galeizon une très belle valorisation collective d'un territoire d'exception. L'établissement public s'engage donc avec enthousiasme aux côtés des deux syndicats pour les aider à atteindre cet objectif et à servir d'exemple pour d'autres futures candidatures dans le Parc national des Cévennes.



GENEVIÈVE CAMPODONICO & FRANÇOISE SIMON

Administratrices Conseil de développement du Parc des Pré-Alpes d'Azur

Au départ, il y a eu convergence entre une étude du WWF-France et l'intérêt que nous portions à la rivière Estéron qui jouit d'un patrimoine naturel remarquable. La question s'est posée de savoir si cette rivière était vraiment « sauvage ».

Nous avons décidé en organisant des ateliers participatifs avec le Conseil de développement du Parc, de faire émerger des pistes d'actions possibles pour valoriser et préserver cette rivière.

Au final, c'est la démarche de labélisation « Site Rivières Sauvages » qui a fait le plus consensus. Un relais a donc été organisé avec l'équipe du Parc pour mettre en œuvre cette démarche.



PASQUALE SIMEONI

Maire de Manso, sur le Fangu, Corse

Le label « Site Rivières Sauvages » marque un tournant dans la gestion des cours d'eau. Contrairement aux outils de gestion existants, le programme RS permet d'intervenir en amont des problématiques. C'est le cas du Fangu et de nombreux autres cours d'eau, qui nécessitent des actions de conservation innovantes et porteuses d'avenir.

Ce label crée une synergie entre les acteurs locaux et suscite une prise de conscience de l'intérêt de protéger collectivement cette ressource vitale. En tant que maire de Manso, je forme le vœu que le Fangu conserve sa naturalité et sa beauté, tout en restant un vecteur de développement durable pour la vallée.



CHRISTOPHE LUCAS

Adjoint à l'environnement de la mairie d'Estoublon, sur l'Estoublaise, Alpes-de-Haute-Provence

Le côté sauvage des Gorges de l'Estoublaise est reconnu par le classement en Zone Natura 2000, en Espace Naturel Sensible et en Réserve Biologique Domaniale. La commune, en partenariat avec l'ONF, a développé un grand réseau de sentiers de randonnées qui serpentent de part et d'autre du cours d'eau.

La commune d'Estoublon se montre extrêmement favorable à sa labélisation : ce serait une reconnaissance pour tous les efforts conjugués des acteurs impliqués et un fort encouragement à persévérer dans ces actions de préservation de l'environnement et de sensibilisation vers le grand public.

RIVIÈRES SAUVAGES : UN PROGRAMME DE LA SOCIÉTÉ CIVILE APPUYÉ PAR DES INSTITUTIONS ET DES ENTREPRISES

Le programme Rivières Sauvages, après avoir été initié par le **WWF-France**, porté par **European Rivers Network (ERN)**, association issue de **SOS Loire Vivante**, pendant quatre années est maintenant géré par l'**Association du réseau des rivières sauvages** qui regroupe les territoires et les structures labélisés. Depuis 2014, le programme Rivières Sauvages est appuyé par diverses institutions au travers d'un **Accord Cadre national** avec l'**État (ministère de la Transition Écologique et Solidaire)**, les **6 Agences de l'Eau** et l'**Agence Française pour la Biodiversité**. Des acteurs privés, **Fédérations pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**, **ONG (FRAPNA, WWF Alpin)**, **entreprises et fondations** soutiennent également le programme, qui a vocation à regrouper le plus grand nombre d'acteurs au service d'une biodiversité préservée.

CRÉER, ENSEMBLE, DE LA VALEUR SUR LES TERRITOIRES À PARTIR DE LEUR NATURALITÉ REMARQUABLE

En France et en Europe, les rivières avec un très bon fonctionnement écologique sont toutes des rivières au bord desquelles vivent des communautés humaines. Mais ces dernières ont un impact réduit sur les milieux aquatiques, montrant qu'il est possible de vivre en harmonie avec un milieu naturel. Le programme « Rivières Sauvages », comme tous les programmes de conservation qui fonctionnent, vise à préserver ces activités, **en associant étroitement les populations locales qui vivent sur les bassins versants préservés**. Dans une démarche d'amélioration continue, les **agriculteurs, forestiers, acteurs économiques, habitants divers** qui vivent sur les territoires labélisés s'engagent à avoir les meilleures pratiques possibles pour renforcer l'image positive associée à ces espaces naturels ruraux rares. Le sentiment d'appartenance à un lieu unique crée de la fierté ainsi que de la valeur partagée.

Entreprises, randonneurs, pêcheurs, naturalistes, citoyens, rejoignez-nous ! Merci.

Structures membres du réseau national :



Le programme Rivières Sauvages est porté par :

L'Association du réseau des rivières sauvages

Maison Pêche nature - 2, chemin du moulin 74150 Rumilly
conservation.rivieres-sauvages.fr | www.rivieres-sauvages.fr

Président : Martin Arnould | 06 22 93 63 07

Coordination du programme national : Denis Caudron | 06 85 31 40 06

Chargée de mission Rhône Méditerranée et Corse : Mélanie Taquet | 06 01 45 47 01

Rédaction : Martin Arnould | Denis Caudron | Mélanie Taquet | Simon Burner | *Dessin et aquarelle* : Jice.fr

Document imprimé avec le soutien de Michel Valette et dédié à la mémoire de Georges Emblanc, membre fondateur de Rivières Sauvages.

Conception graphique : Openscop | Édition mars 2019 | Impression décembre 2017 : 100% recyclé - Lucky Imprimerie



Avec le soutien financier de :



et des partenaires et mécènes suivants :

